

## **L'ignorance institutionnalisée face à la pédocriminalité organisée**

**par Michael Salter & Delanie Woodlock, traduction française de Jean-Pierre Salmona et Karl Zéro.**

titre original : « The antiepistemology of organised abuse: Ignorance, exploitation, inaction. » in « British Journal of Criminology » (Salter, M. & Woodlock, D) (2021)

**La pédocriminalité organisée en réseaux, dans lesquelles plusieurs adultes exercent des violences sexuelles sur un ou plusieurs enfants joue un rôle primordial dans la production de matériel pornographique mettant en scène des enfants, qui inonde aujourd'hui le net. Pourtant, cette pédocriminalité organisée est toujours reléguée à la marge des préoccupations criminologiques. Le fameux « Circulez y'a rien à voir » de l'Etat et des médias, contre lequel nous nous battons depuis plus de vingt ans, règne visiblement également en maître en matière de criminologie !**

**D'ou le cri d'alarme, publié dans le « British Journal of Criminology », de deux criminologues, Michael Salter & Delanie Woodlock qui analysent les résultats d'une enquête internationale effectuée auprès de 74 personnes adultes ayant décrit les violences sexuelles qu'elles avaient subi enfants - des abus filmés à des fins mercantiles- et alertent sur ce qu'ils appellent l'ignorance enracinée dont la pédocriminalité de réseaux fait l'objet. Une ignorance contre laquelle nous luttons également...**

**Cette étude criminologique nous explique le pourquoi de cette « ignorance dogmatique ». Et propose des solutions pour en sortir.**

La quantité de matériel disponible (photos et vidéos) de nature pédocriminelle (pornographie mettant en scène des enfants, PMSE en abrégé) a augmenté de façon fulgurante, bien au-delà de la capacité des forces de l'ordre et des agences cyber dédiées à en contenir le volume. Depuis 2008, le nombre de signalements aux autorités américaines a augmenté de 50 % par an, avec 21,7 millions de notifications en 2020... Alors que les gouvernements envisagent une réglementation plus solide aux niveaux national et international, il est devenu évident que la voix et l'expérience des victimes (et des survivants) ont été largement ab-

sentes du dialogue sur les réponses à donner à la pornographie mettant en scène des enfants.

Personne ne les écoute. Un obstacle dû au scepticisme généralisé quant à la crédibilité de leurs récits. Pourtant, depuis les années 1970, les réseaux d'agresseurs sexuels d'enfants ont été identifiés comme d'importants producteurs de matériel pédopornographique mais les réponses politiques à cette pédocriminalité organisée ont stagné. **Un scepticisme enraciné, qui persiste jusqu'à nos jours, mais qui n'est plus compatible avec le nombre de preuves apportés par les victimes.**

En examinant les réponses de 74 victimes de violences sexuelles organisées ayant participé à une enquête internationale\* (1) dénommée C3P sur les expériences de victimisation liée à la production de pédopornographie, nous avons pu mesurer ce qu'elles ont rencontrés lorsqu'elles ont voulu divulguer les faits, se heurtant toutes une ignorance enracinée, confrontées à un ensemble de processus par lesquels une réalité est obscurcie, différée ou simplement jamais énoncée.

**L'ignorance, le silence et l'incrédulité ont des rôles bien connus dans la facilitation des violences sexuelles à l'égard des enfants.** Les agresseurs sexuels d'enfants nient les violences qu'ils commettent, et se livrent souvent à des « techniques de neutralisation », en tentant de rationaliser leurs crimes. Ils peuvent chercher à masquer leur infraction en niant tout préjudice causé à l'enfant, en rejetant la responsabilité sur l'enfant, ou en cherchant à discréditer ceux qui les ont accusés.

Ces déformations de la réalité sont amplifiées par les institutions pour se protéger emploient une variété de techniques pour minimiser et rationaliser les violences sexuelles faites aux enfants. Par exemple, l'étude de Keenan\* (3) en 2011 sur les violences sexuelles exercées par le clergé catholique montre comment l'Église a nié et normalisé les abus du clergé. Il est évident que cette forme de déni reflète le désir de protéger une organisation ou une communauté particulière, tout en offrant un mécanisme de défense pour faire face à la culpabilité, à l'anxiété et aux autres émotions perturbatrices suscitées par la réalité.

Dans son article fondateur sur la « sociologie de l'ignorance », Smithson\* (4) décrit les façons dont les forces sociales et politiques peuvent influencer les gens, ou faire pression sur eux, pour les contraindre à ne pas prêter attention à certains problèmes, à ne pas s'en informer, et à ne pas prendre au sérieux certaines informations... Dans un effort pour déstabiliser le mur du silence qui entoure la pédocriminalité organisée, le féminisme et les mouvements sociaux alliés ont souligné l'importance

de « briser le silence », tandis que les défenseurs de la protection de l'enfance se sont engagés dans des enquêtes, des études cliniques conçues pour corriger l'histoire de l'inattention scientifique aux préjudices liés aux violences sexuelles à l'égard des enfants.

La réponse ne s'est pas faite attendre. L'opposition à ces efforts a pris la forme d'un ensemble de « jeux d'ignorance », des stratégies destinées à étendre l'ignorance. Des enfants et des adultes se plaignant de violences sexuelles ont été accusés de souffrir de « faux souvenirs », ce qui a permis de délégitimer leur capacité à se souvenir, ou à témoigner avec exactitude de leurs expériences. L'expertise des intervenants qui accompagnent les victimes de violences sexuelles en protection de l'enfance et en santé mentale a été remise en cause par les théories de la « panique morale », qui prétendent que les membres des professions soignantes sont des vecteurs d'hystérie et de contagion sociale.

La nature même des « violences sexuelles à l'égard des enfants » a finalement été contestée par des théoriciens post-structurels qui ont soutenu que le concept de ces violences, et les préjudices qu'elles entraînent, sont principalement ou entièrement liés au moment historique actuel. L'accumulation de données indiquant que les violences sexuelles à l'égard des enfants sont répandues a été contredite par ces théoriciens qui affirment que ces violences sont peu courantes, pas nécessairement préjudiciables et... pourraient même être bénéfiques !

Alors que les notifications de maltraitance d'enfants se multipliaient dans les années 1980, les autorités de protection de l'enfance tant aux États-Unis qu'au Royaume-Uni et dans d'autres pays européens ont commencé à être confrontées à des cas de maltraitance organisée. Les cas de pédocriminalité organisée étaient généralement détectés par inadvertance, accidentellement, et dans certains cas les enquêtes ont été compromises par des erreurs de procédure, dues à un manque de préparation, et à l'absence de protocoles spécialisés ou d'accords inter-institutionnels sur les réponses à y apporter.

L'existence de pratiques dites « bizarres », y compris les violences sadiques (impliquant la torture d'enfants) et rituelles (dans lesquels les délinquants violent des enfants dans le cadre d'épreuves « initiatiques ») étaient une caractéristique particulièrement troublante.

Un discours hégémonique a émergé dans les années 1990, s'étendant aux médias de masse et aux institutions, dans lequel les allégations de violences sexuelles organisées sont devenues emblématiques d'une « chasse aux sorcières ». L'analyse des contenus médiatiques aux États-

Unis et au Royaume-Uni démontre que l'attention portée par les médias aux « fausses allégations » dans les années 1990 a fini par éclipser l'ensemble de la couverture médiatique des maltraitements d'enfants, surtout celles concernant la pédocriminalité organisée. Les sociologues et les criminologues ont conclu que de telles allégations étaient révélatrices d'une « panique morale » car « il n'y a, après tout, pas de réseaux pédocriminels » !

Cette vision, considérant l'évocation d'une pédocriminalité organisée comme révélatrice d'hystérie sociale et de fabulation, a persisté jusqu'à nos jours dans les médias et les universités. Le fait que les violences sexuelles organisées soient fondamentalement irrationnelles constitue un défi majeur. Les enfants victimes et les adultes survivants révèlent souvent des comportements sexuels et sadiques qui n'ont de sens ni pour les victimes ni pour les témoins, et ils ne les racontent pas toujours de manière linéaire et cohérente. En ce sens, la connaissance des violences sexuelles organisées implique une connaissance de l'irrationnel.

Cependant, la connaissance est souvent amalgamée avec la rationalité, de sorte que l'irrationalité suggère un non-savoir ou un savoir sans valeur. Lorsqu'elle est confondue avec la « bizarrerie », comme elle l'a si souvent été dans la littérature criminologique, la connaissance de la pédocriminalité organisée est facilement confondue avec son contraire : une forme de non-connaissance, telle qu'une fraude, un canular ou une affabulation.

Assez paradoxalement, c'est au cours des années 1990/2000 que la position sceptique sur la maltraitance organisée s'est consolidée, alors même que la vulgarisation d'Internet rendait visible tant l'ampleur de la demande de pédopornographie que la propension des agresseurs d'enfants à se mettre en réseau.

L'une des premières opérations du FBI sur l'utilisation de la technologie dans la pédopornographie a été l'enquête sur les réseaux criminels en ligne de 1994, appelée « Operation Innocent Images ». Le FBI a constaté que les groupes organisés d'exploitation d'enfants avaient déplacé leurs activités en ligne vers des forums de discussion et des chats de discussion, à la fois pour partager leurs images et conditionner les victimes. Le FBI a conclu qu'il avait découvert une « nouvelle tendance alarmante : l'exploitation sexuelle des enfants via des ordinateurs ».

Aujourd'hui, la recherche criminologique contemporaine sur la pédopornographie révèle une dynamique remarquablement semblable à

celle invoquée lors des allégations de violences organisées : une prépondérance de victimes pré-pubères, souvent exploitées par des parents ou des membres de la famille connectés à de plus importants réseaux d'agresseurs, et la présence de violences « insolites » avec tortures. Même les violences rituelles, sans aucun doute les plus controversées lors des divulgations de violences sexuelles organisées, ont été corroborées lors d'enquête sur des affaires de maltraitance d'enfants.

Cependant, les preuves de violences sexuelles organisées ne sont toujours pas reconnues comme un sujet légitime d'enquête criminologique. A contrario, les domaines de connaissances adjacents continuent de croître - par exemple une attention considérable a été portée à l'exploitation en ligne ou au « grooming » dans la rue - abordant des dimensions particulières de la pédocriminalité organisée, mais n'englobant que rarement l'intégralité du phénomène.

Or, en l'absence d'informations sur la pédocriminalité organisée - ou plus précisément face à une ignorance « voulue »- la lutte contre la prolifération de la pédopornographie et l'exploitation sexuelle des enfants ne peut aboutir.

### **Méthodologie de l'enquête C3P**

Le rapport est basé sur des données quantitatives et qualitatives tirées de 74 réponses à un sondage de survivants d'activité pédocriminelle organisée. C3P est un organisme de bienfaisance enregistré, voué à la protection et à la sécurité des enfants, qui gère [cyberaide.ca](http://cyberaide.ca), le site d'alerte officielle du Canada qui permet de signaler l'exploitation sexuelle en ligne. C3P a conçu et distribué l'enquête en ligne, via les médias sociaux et par e-mail aux principales organisations non gouvernementales internationales de protection de l'enfance. L'enquête a été disponible en ligne à partir de janvier 2016 et 150 réponses avaient été reçues en juillet 2017. Le C3P a publié une analyse approfondie de ces données dans un rapport de recherche accessible au public. Les 74 survivants de violences sexuelles organisées ont été identifiés grâce à une analyse de leurs réponses en texte libre aux questions du sondage. Dans son rapport, le C3P explique que « le thème de la maltraitance organisée ressort naturellement des réponses reçues ».

L'approbation institutionnelle de cette étude a été donnée par le comité d'éthique de la recherche humaine de l'Université de Nouvelle-Galles du Sud en Australie.

## Résultats de l'enquête C3P

La majorité des victimes de violences sexuelles organisées (87 %) se sont déclarés être des femmes, 9 % se sont déclarés être des hommes, tandis que 4 % n'ont pas répondu à la question sur le sexe. 49 % des participants vivaient aux Pays-Bas au moment des violences, 24 % vivaient en Allemagne, 10 % ont mentionné plus d'un pays européen, 8 % vivaient aux États-Unis et le reste a mentionné d'autres pays. 28 % avaient entre 18 et 29 ans, 30% entre 30 et 39 ans, 31% entre 40 et 49 ans et les 11% restants étaient âgés de 50 ans ou plus. Dans l'ensemble, les participants à l'enquête ont signalé de très graves violences sexuelles qui ont commencé dans la petite enfance et ont persisté pendant une longue période. 82% de ces personnes ayant subi des violences sexuelles organisées ont déclaré avoir commencé à subir des violences sexuelles avant l'âge de quatre ans et 47% ont déclaré que les violences sexuelles ont continué après l'âge de 18 ans. 8% des répondants ont indiqué que des violences sexuelles étaient toujours en cours au moment de l'enquête. **Les répondants au sondage vivaient avec un niveau élevé de maladie et de détresse psychiatriques, 68 % déclarant éprouve des troubles dissociatifs (1) ou en avoir reçu le diagnostic, le plus souvent un trouble dissociatif de l'identité.** 60 participants ont répondu à une question facultative sur leur participation à un emploi rémunéré, 50 % déclarant qu'ils étaient trop malades pour travailler et 22% qu'ils avaient de la difficulté à garder un emploi.

1/ La dissociation fait référence à la séparation de processus psychologiques qui sont normalement liés et est comprise comme une adaptation psychologique à la désorganisation de l'enfance entre liens familiaux et traumatismes. Le trouble dissociatif de l'identité est un résultat courant de la maltraitance et de la négligence précoces et extrêmes des enfants et se caractérise par deux ou plusieurs états de personnalité distincts qui exercent de manière récurrente un contrôle sur le comportement d'un individu, ainsi qu'une amnésie pour les événements de la vie qui ne peuvent être expliqués par un oubli ordinaire. (ISSTD, 2011).

## Scénarios de pédocriminalité organisée

### La pédocriminalité familiale organisée

82 % des participants ont décrit des violences sexuelles organisées ayant commencé dans leur famille. Le plus souvent, ils ont décrit l'implication de leur père, ou de leurs père et mère, au sein d'un réseau d'agresseurs qui comprenait généralement la famille élargie, les « amis »

de la famille et d'autres agresseurs. Pour un certain nombre de participants, il apparaît que la production de PMSE et le trafic d'enfants étaient une source importante de revenu familial. Ils ont raconté que leur père et/ou leurs deux parents n'étaient pas émotionnellement impliqués ou intéressés par leurs enfants en dehors de leur rôle dans la production de matériel pornographique. La citation suivante est typique d'un tel dispositif :

-« Il n'y avait pas de vie de famille traditionnelle. Le contact avec nos parents était principalement caractérisé par la violence ou alors nous étions laissés seuls pendant que nos parents faisaient quelque autre travail. En principe, toute la vie familiale était influencée par la violence. **Les violences sexuelles étaient planifiées à la table de la cuisine comme d'autres familles planifient une excursion familiale.** Nous recevions des instructions sur ce que nous aurions à faire. (Femme, la trentaine, Allemagne)

D'autres participants ont décrit des arrangements plus ponctuels dans lesquels leurs pères les maltrahaient à la maison et les rendaient régulièrement disponibles pour être maltraités dans d'autres contextes. De tels arrangements étaient parfois camouflés aux mères qui, par ailleurs, n'étaient pas au courant des violences sexuelles ni de l'exploitation subies par leur enfant:

-Mon père était simplement à la maison quand il me mettait au lit, il me violait ensuite, depuis aussi longtemps que je m'en souviens. Et parfois, tôt le matin, il m'emmenait avec lui dans sa camionnette de travail dans des endroits où il y avait d'autres hommes. J'étais violée là-bas. **Quand j'avais 11 ans, j'ai été parfois emmenée dans un grenier et mise sous des lumières intenses (projecteurs), puis des hommes avançaient vers moi. Toutes sortes de choses flashaient, des photos, des films. Et puis ils me faisaient faire toutes sortes de choses, comme une pute.** Il y a tellement de honte, une angoisse profonde en moi... Rester silencieuse.

(Femme, la quarantaine, Pays-Bas)

Un sous-ensemble a indiqué que l'agresseur principal était un oncle (trois participants) ou un frère (un participant) avec lequel les violences ont eu lieu à l'insu de leurs parents. Par exemple, une femme des Pays-Bas dans la vingtaine a décrit comment son oncle l'avait maltraitée lorsqu'elle était enfant sous prétexte de l'emmener en excursion ou de venir la chercher avant et après l'école. Plus âgée elle a dit « mes parents travaillaient tous les deux à temps plein et c'était plus facile pour

lui de venir me chercher ou de venir chez moi parce que mes parents travaillaient ». Elle a poursuivi en expliquant :

- J'ai été présentée, offerte par mon oncle à des hommes inconnus. Enfant, je ne pouvais probablement pas exactement comprendre de quoi il s'agissait, mais en tant qu'adulte je soupçonne que ce sont ses contacts du monde de la pédocriminalité qui m'ont emmenée ou ont été autorisés à m'utiliser peut-être en échange d'un paiement... chez lui, chez moi, dans son garage, dans un espace improvisé à quelques kilomètres de chez lui, dans des maisons de différents hommes (des contacts de mon oncle), dans la voiture.

Dans ses réponses au sondage, cette participante a déclaré que sa mère lui avait dit depuis qu'elle soupçonnait les mauvais traitements, mais qu'elle ne savait pas comment affronter son propre frère. Dans les rapports des survivants les familles sont apparues systématiquement comme des sites d'exploitation organisée et souvent sadique, intégrés dans des économies criminelles plus larges dans lesquelles des profits importants et d'autres gains pourraient être tirés de la production de PMSE.

### La pédocriminalité organisée extrafamiliale

Un petit groupe de survivants a décrit des violences sexuelles extra-familiales organisées par des hommes du quartier, une baby-sitter, un ami de la famille et un prêtre. Ces survivants ont déclaré avoir été ciblés de manière opportuniste par un délinquant qui, convaincu que son crime ne serait pas découvert, a vendu l'enfant à un groupe d'hommes plus important. Par exemple, une femme des Pays-Bas, maintenant dans la trentaine, a décrit avoir été abusée sexuellement entre six et treize ans par un prêtre local et ses amis. Compte tenu du statut du prêtre dans la communauté, « ce fut un honneur d'être choisie par lui pour faire de petits voyages » et elle a été emmenée dans une villa proche en vue de produire de la pornographie mettant en scène des enfants. Elle recevait des instructions spécifiques du prêtre sur la façon de poser et d'agir pendant l'enregistrement des vidéos, alors qu'on lui faisait voir des scènes de pornographie d'adultes. Elle a conclu que cet enregistrement de violences sexuelles avait été fabriqué sur commande :

- Il a gagné de l'argent avec ces vidéos, mais je n'ai compris que plus tard qu'il les avait vendues. **Je devais sourire gentiment et « faire comme si j'aimais ça, comme ces femmes dans le film » parce que c'était ce que les hommes qui auraient ces vidéos voulaient voir. Parfois, ils voulaient des pleurs, le plus possible.** Je n'avais donc

qu'à livrer ce qui m'était demandé. Et c'est la raison pour laquelle j'ai vite compris que c'était destiné à d'autres personnes.

Les réponses à l'enquête ont suggéré que, dans certains cas, un traumatisme antérieur augmentait le risque d'être victime de pédocriminalité organisée. Par exemple, un homme survivant a décrit de multiples incidents de maltraitance infantile, y compris des délits opportunistes commis par une baby-sitter et un ami de la famille, survenus avant les maltraitances organisées. Adolescent, il a été présenté à un autre pédocriminel par un camarade de classe. Ils se rendaient au domicile du délinquant pour jouer à des jeux vidéo, fumer de la marijuana et boire de l'alcool. Les violences ont eu lieu au domicile de cet homme, y compris des photographies nu. Le survivant a déclaré que « le délinquant était ami avec d'autres pédocriminels qui lui rendaient visite, et il leur rendait visite chez eux, et parfois j'y étais emmené ». Il a décrit comment le réseau de délinquants s'est assuré de son silence :

-Ils ont joué avec mes émotions et mes sentiments de culpabilité ; je ne devais en parler à personne, sinon le délinquant aurait des problèmes. Et c'est quelque chose que vous ne voulez pas avoir sur la conscience quand vous êtes un adolescent, car après tout c'est votre ami qui vous fournit de la nourriture, de l'argent et des voyages. **C'était un piège émotionnel, un étranglement. J'ai été tellement manipulé que je me suis dit : ce qu'il veut (exercer des violences sexuelles) est bien et en parler est mal... car cela créerait des problèmes.** » (Homme, fin quarantaine, Pays-Bas)

Les circonstances familiales peuvent également contribuer à la vulnérabilité d'un enfant vis à vis d'une exploitation extrafamiliale. Par exemple, une survivante a décrit que sa mère est tombée malade alors qu'elle avait sept ans, et que sa famille s'est arrangée pour qu'un voisin vienne la chercher à l'école. Il l'emmenait ensuite dans un parc du voisinage où il l'agressait sexuellement. Ces violences sexuelles ont ensuite persisté pendant toute la durée de la maladie de sa mère sans impliquer d'autres agresseurs. Cependant, à l'âge de douze ans, elle a entamé une relation avec un garçon du coin, qu'elle décrit comme un « petit ami », qui était utilisé pour recruter des enfants pour un réseau pédocriminel. Elle décrit ensuite sept ans d'exploitation sexuelle qui comprenait la production de PMSE, se retrouvant éloignée de sa famille qui n'avait pas détecté les violences sexuelles qu'elle avait subies.

**Les défis liés à la révélation des faits en tant qu'enfant**

Parmi l'échantillon qui a répondu à une question facultative sur la révélation des faits, près d'un tiers (31 %) ont déclaré avoir parlé des violences sexuelles subies en tant que mineur. Cependant, ces violences n'ont cessé après révélation que pour un tiers de ce groupe. Dans les questions ouvertes, les survivants ont parlé de leur réticence à révéler les faits en tant qu'enfants et du fait que ces révélations ne les ont pas protégés.

### Le pouvoir des pédocriminels

Dans le contexte de la maltraitance familiale organisée, c'était les adultes dont les victimes étaient les plus proches – les parents – qui étaient également responsables de leur maltraitance, ce qui présentait des obstacles majeurs à toute révélation. Les victimes étaient attachées à leurs parents mais en avaient très peur. Les parents agresseurs exerçaient sur elles une autorité socialement légitimée, de sorte que parler était difficile et dangereux. Dans l'extrait suivant, une survivante a suggéré qu'elle avait tenté de parler plusieurs fois dans son enfance, mais qu'elle n'avait pas été crue parce que sa famille avait convaincu les autres qu'on ne devait pas la croire :

- J'essayais de le dire aux enseignants et au médecin, mais ma famille les avait si bien convaincus que j'étais une enfant terrible que personne ne me croyait. Ce n'est qu'après ma dépression à la suite de la naissance de mon enfant et la dernière fois que j'ai essayé de me suicider que mon nouveau médecin m'a crue et m'a envoyé directement chez une psychologue qui m'a aidée.

(Femme, la trentaine, Pays-Bas)

Une survivante allemande de 19 ans a décrit son inquiétude lorsqu'elle était enfant alors que son école faisait circuler le numéro d'une ligne téléphonique pour les enfants maltraités. Autant elle voulait appeler ce numéro, autant elle avait peur que ses parents sexuellement violents puissent trouver le numéro sur sa facture de téléphone ou dans les numéros enregistrés. Elle ne voyait pas bien comment cette ligne téléphonique pourrait l'aider à échapper à la pédocriminalité organisée orchestrée par ses parents. Et en fin de compte, elle n'a jamais osé appelé...

Parler était donc une entreprise extrêmement difficile pour tous les participants à l'enquête. Non seulement ils risquaient la destruction de leur cellule familiale, la perte de leurs liens avec leurs parents, mais ils avaient souvent fait l'objet d'une campagne de terreur afin de les empê-

cher de parler. Les thèmes clés des menaces, de la violence et du chantage sont approfondis dans les sections suivantes.

## Menaces et violences

Le groupe de survivants a été largement menacé pour leur faire garder le silence et les contraindre à continuer à subir des violences. Les menaces les plus courantes mentionnées par les survivants étaient des menaces de mort, suivies de menaces dirigées vers d'autres membres de la famille ou d'autres enfants. Ils ont mentionné avoir été témoins de meurtres d'animaux de compagnie et d'autres animaux. On avait montré dans ce contexte des photos d'enfants morts et mutilés à une survivante.

-Si je n'étais pas décidée à coopérer correctement, des mesures s'ensuivaient. **On m'a montré des photos d'enfants horriblement mutilés. Plus tard, j'ai compris qu'il s'agissait peut-être de photos prises à d'autres fins.** Mais ils les ont présentées de façon à faire croire que c'étaient des photos d'enfants qu'ils avaient agressés et qui ne les avaient pas bien écoutés.

(Femme, la quarantaine, Pays-Bas)

Les survivants ont décrit des expériences de torture dans leur enfance, y compris des décharges électriques et la privation de nourriture et d'eau s'ils ne se conformaient pas aux demandes des agresseurs. Le refus d'obéir pouvait avoir comme résultat que les agresseurs s'en prennent à un autre enfant :

-Plusieurs fois, un autre enfant a également été choisi, et j'ai dû regarder comment l'enfant était violé et torturé, et on m'a dit que tout était de ma faute. **Je ne supportais pas de voir qu'un autre enfant était torturé à cause de moi et ensuite j'ai tout fait « volontairement ».**

(Femme, début des années 20, Allemagne)

L'horreur et la peur de l'enfance ont suivi les survivants jusqu'à nos jours et ont été une garantie efficace de leur silence. À l'âge adulte, les participants continuaient de craindre pour leur sécurité :

-Mon agresseur disait qu'il était comme Dieu et qu'il pouvait me voir partout où j'allais. Si je parlais, il tuerait ma famille et il ne resterait plus personne pour me protéger. Il serait libre de me maltraiter sans aucune retenue... Oui, je suis encore terrifiée par lui aujourd'hui.

(Femme, la quarantaine, Canada)

Ces menaces et ces violences avaient pour but de contrôler et de réduire au silence les enfants dans le contexte de l'exploitation sexuelle, mais le degré de traumatisme révélé par les participants à l'enquête suggère que les groupes de délinquants avaient une forte intention de traumatiser les enfants. L'enfance de ces victimes a été caractérisée principalement par la peur pour leur vie, peur qui les a suivis jusqu'à l'âge adulte et est restée vivace puisque, dans la plupart des cas, leurs agresseurs n'ont pas été identifiés ni inculpés par la police.

### Honte et peur liées aux enregistrements des viols

Les personnes interrogées ont décrit l'enregistrement en vidéo des viols avec une honte profonde, en ayant peur que n'importe quel individu, y compris un policier, puisse voir ces images. Ces images capturaient non seulement des violences sexuelles, mais aussi des actes qu'on les avait forcés à faire, et d'autres actes destinés à engendrer des sentiments de complicité et de culpabilité. Une survivante a expliqué :

**-Si les agresseurs vous poussent à jouer le rôle de l'agresseur (c'est-à-dire qu'ils vous obligent à abuser vous-même des autres), vous êtes encore plus susceptible de garder le silence**, car vous vous sentez finalement plus comme un agresseur qu'une victime. Si en plus ils vous ont filmé, alors vous devenez totalement muet.

(Femme, mi-trentaine, Belgique)

Les auteurs, conscients de la honte que les victimes ressentent à propos des images, utilisaient cette honte pour les contrôler et les manipuler. Ils menaçaient de publier des images si les victimes ne faisaient pas ce qu'ils voulaient, ou si les victimes parlaient. Accablées par l'humiliation et le sentiment d'être impliquées dans leurs propres viols, les survivantes disent avoir refusé de parler, et même dans certains cas avoir dissimulé les preuves des violences qu'elles avaient subies. Cette survivante est allée jusqu'à supprimer les images après la mort de son père :

-Après qu'il soit soit décédé, j'ai aidé à ranger ses affaires, et j'ai trouvé les enregistrements de mes viols sur son ordinateur - je ne comprends toujours pas à ce jour pourquoi j'ai regardé son ordinateur. Dans ma panique, j'ai supprimé son disque dur mais j'ai compris clairement que cela avait été enregistré et distribué.

(Femme, la vingtaine, Allemagne)

## Cultures sociales et institutionnelles de l'ignorance

Bien qu'elles aient grandi dans différents pays et à des âges variés, toutes les victimes de l'étude ont été maltraités dans un milieu social et juridique dans lequel la pédocriminalité organisée n'était ni nommée ni comprise comme telle. En conséquence, elles ont eu peu d'occasions de divulguer de manière significative les détails des violences qu'elles ont subies, et n'ont pas jamais été questionnés d'une façon qui aurait pu les amener à révéler l'ampleur des abus subis. Une Canadienne dans la vingtaine a déclaré :

-J'y pensais, au fait d'en parler, tous les jours... Si les enseignants ou si quelqu'un avaient été plus impliqués avec moi, m'expliquant d'emblée ce qui est bien et ce qui ne l'est pas, j'aurais peut-être parlé, si j'avais pu penser qu'on me croirait. **L'enfant semble devoir apporter des preuves pour être cru, au lieu d'être cru jusqu'à la preuve du contraire.**

Ces extraits soulignent l'importance d'interroger directement les enfants sur leur sécurité, leur besoin de soutien. Cependant, d'autres survivants ont dit qu'ils avaient refusé de divulguer les viols qu'ils avaient subis lorsqu'ils avaient été interrogés directement dans leur enfance. C'était en partie par peur, mais aussi du fait de la dissociation. Lorsqu'il est impossible d'échapper à la maltraitance, l'enfant peut y faire face en ayant l'impression que ce n'est pas lui, mais quelqu'un d'autre qui subit les violences ; il compartimente ses souvenirs de maltraitance afin de pouvoir fonctionner dans sa vie de tous les jours. Dans la citation suivante, une survivante a décrit le problème dans lequel un enfant gravement maltraité ne peut apprendre à l'école que s'il « n'est pas conscient » de la maltraitance :

- Parfois, il est inutile de poser des questions directes aux enfants, car l'enfant va nier les faits. Il a de nombreuses raisons pour cela. La première est que l'enfant est à l'école, et donc loin des violences et des mauvais traitements. Les enfants ont l'arithmétique ou la grammaire à apprendre et ne peuvent le faire que s'ils n'ont pas « le reste » trop présent à l'esprit...
- (Femme, la soixantaine, Pays-Bas)

Il est courant pour les survivants de pédocriminalité organisée de décrire leur enfance dans des termes dissociatifs, « vivre dans deux mondes », avec lesquels ils ont pu fonctionner à l'école en « séparant » leur conscience des violences subies. Cependant, Solinksi \* (3) situe les

adaptations dissociatives de ces enfants maltraités dans une matrice sociale plus large du « ne pas savoir », dans lesquelles les gens facilitent la maltraitance de l'enfant par leurs propres processus de déni et de désintérêt. Les contradictions apparentes présentées par les deux citations ci-dessus peuvent être résolues en reconnaissant que ces citations émergent de contextes dans lesquels la pédocriminalité organisée n'était ni nommée, ni reconnue, ni priorisée. Les différences générationnelles et géographiques entre les deux répondants à l'enquête sont révélatrices de la persistance et de la nature généralisée de l'ignorance institutionnalisée de la pédocriminalité organisée

### **Divulguer ou pas ?**

Sur les 60 participants qui ont répondu à une question facultative sur la divulgation des faits, 10 % ont déclaré que les violences qu'ils avaient subies avait été découvertes par un tiers, 4 % ont déclaré qu'une autre victime du même agresseur avait parlé, et 3 % des survivants ont déclaré que les photos et vidéos avaient été découvertes. La détection des faits, les enquêtes et poursuites ont été diverses et compliquées.

Plusieurs auteurs étaient impliqués dans les violences subies, ce qui pouvait obliger les victimes à comparaître plusieurs fois devant le tribunal, tout en sachant que des photos et vidéos de ce qu'ils avaient subi avaient été montrées au juge et parfois au jury. Cela les a profondément traumatisées, étant donné les connotations extrêmement humiliantes exprimées par de nombreux participants concernant ces images des violences subies.

Cette vulnérabilité n'était pas bien comprise par le personnel de la justice pénale. Par exemple, une survivante a raconté que, lorsqu'elle était adolescente, au cours de l'enquête sur l'infraction de son père, la police lui avait montré en présence de sa mère des images des violences qu'elle avait subies :

**-Les voir, et voir ma mère les voir, a été l'une des expériences les plus horribles de ma vie. C'était honteux pour moi.** Je ne pourrai jamais les oublier et ma mère non plus, et elles nous hanteront toutes les deux pour toujours. Je souhaiterait tellement que cette étape du processus de poursuite de mon agresseur ne se soit pas produite.

(Femme, 20 ans, États- Unis)

Cette citation souligne à quel point la prise en charge et les enquêtes en matière de violences sexuelles organisées sur les enfants se font sans prises de décision structurées et loin de toute pratique tenant compte des traumatismes ; la police et d'autres acteurs de la justice pénale prennent des décisions aux conséquences importantes pour les victimes sans nécessairement tenir compte de leurs besoins, de leur bien-être et de leur avenir. La découverte de violences sexuelles organisées est un moment important et parfois catastrophique dans le parcours de vie d'un jeune. Alors que l'intervention de la justice pénale peut mettre fin à l'exploitation sexuelle de l'enfant, elle peut également catalyser la rupture des liens familiaux et de la sécurité familiale à mesure que l'ampleur des maltraitances subies par l'enfant est révélée. Une femme d'Amérique du Nord, dans la quarantaine, a décrit comment la détection de son exploitation par son père alors qu'elle était adolescente a provoqué l'effondrement des relations familiales restantes. Bien que sa mère n'ait pas été directement impliquée dans les violences, elle dit que sa mère avait été irritée des conséquences de l'enquête pour sa vie et sa réputation, et qu'elle avait blâmé sa fille. Pendant ce temps, son frère était effrayé, furieux que sa propre victimisation sexuelle par son père puisse être révélée. Cet extrait renforce la dynamique fragile et dysfonctionnelle qui peut prévaloir dans les environnements familiaux sexuellement abusifs :

**-Ma mère a cessé de me parler parce qu'elle était sûre que mon cas allait « prendre de l'ampleur », faire la une des journaux et « ruiner » sa « réputation » au travail.** Mon frère, lorsque j'ai révélé que la police enquêtait, a dit : « Si tu dis à quelqu'un que je sais quoi que ce soit, je te botterai tellement le cul que tu ne pourras pas sortir du lit le matin ». Notre vie familiale est devenue invivable, et on a considéré que j'étais la source des problèmes.

(Femme, début des années 40, États-Unis)

Néanmoins, la divulgation et la détection des faits ont une valeur profondément symbolique et significative pour les survivants, et la décision de ne pas instruire de plainte peut être préjudiciable. Dans le cas d'une survivante, la police a décidé de ne pas porter d'accusations contre son père. Des décennies plus tard, cette décision avait encore un impact psychologique profond sur elle, renforçant le mépris et la déshumanisation liés aux violences sexuelles qu'elle avait subies.

-Ayant été abusée pendant toute mon enfance et au début de mon adolescence, j'ai souvent eu l'impression que je ne servais qu'à ça... être un genre de jouet pour les hommes, à utiliser et à réutiliser. Que ce rôle

était ma seule valeur. **L'abandon des poursuites ressemblait à une validation de cette impression... presque comme si la police et le procureur avaient signé un formulaire d'autorisation, une dérogation pour que n'importe qui puisse faire ce qu'il voulait de mon corps sans conséquences.**

(Femme, début des années 40, États-Unis)

Certains survivants ont déclaré avoir été activement dissuadés par la police de porter plainte, au motif que les preuves qu'ils fournissaient ne seraient pas suffisantes pour engager des poursuites. Pour nombre d'entre eux, c'était ce à quoi ils s'attendaient. Ils ne se sentaient ni soutenus ni crus dans leur enfance et s'attendaient à ne pas l'être plus à l'âge adulte. En effet, la perspective de ne pas être cru était en soi profondément traumatisante et un obstacle à la révélation des faits. Ainsi une femme a déclaré:

-Au moment où c'est arrivé, personne ne l'a remarqué. Et ceux qui savaient n'ont rien fait. J'avais trop peur d'être punie ou d'être tuée. Plus tard, il m'a semblé absurde d'en parler. Je pense que personne ne m'aurait crue et je n'avais pas beaucoup de preuves, surtout parce que personne ne m'avait soutenue. Maintenant, en tant qu'adulte, ma peur des conséquences est tout aussi grave. D'une part, mes souvenirs sont très clairs mais aussi assez diffus. Je ne suis pas toujours cohérente dans mes propos ; parfois **une autre partie de moi prend le dessus, je me dissocie. Alors j'ai l'impression de ne dire que des mensonges parce que tout est tellement confus. Et j'ai tellement peur de perdre un procès et d'être alors diffamée comme une menteuse... Ce serait le pire et je n'en aurais plus la force.**

(Femme, la vingtaine, Allemagne).

Cette citation rassemble un certain nombre de thèmes communs aux réponses à l'enquête. Les violences sexuelles sont généralement passés inaperçues dans l'enfance, dans un contexte social dans lequel les survivants craignaient - en tant qu'enfants, et maintenant en tant qu'adultes - de ne pas être crus ou d'être tenus coupables de ces violences qu'ils avaient subies. Alors que les survivants exprimaient souvent avec passion un souhait de validation, de reconnaissance et de justice, la menace de représailles ou d'autres humiliations était un obstacle puissant, d'autant plus que les survivants cherchaient souvent à rassembler la force nécessaire pour faire face aux conséquences à long terme et délétères des violences.

## **L'ignorance, un phénomène mondial enraciné.**

La découverte la plus frappante de notre étude est que, quel que soit leur âge ou leur pays de résidence, les participants à l'enquête ont décrit avoir été **victimes de pédocriminalité organisée dans un milieu social et institutionnel où la possibilité de telles violences n'était pas reconnue.**

En dépit d'améliorations significatives dans les connaissances et les réponses aux violences sexuelles envers les enfants, l'ignorance de la pédocriminalité organisée reste un phénomène mondial. Une telle ignorance n'est pas une simple absence de connaissances. Au lieu de cela, des zones identifiables d'ignorance et des pratiques de production d'ignorance pourraient être déduites des expériences des survivants.

La zone d'ignorance la plus évidente dans cette étude est la famille : **plus des quatre/cinquièmes des victimes ont identifié un ou les deux parents comme les principaux acteurs de la pédocriminalité organisée.** Ils ont décrit la manière dont leurs parents les exploitaient avec une apparente impunité en utilisant les relations familiales comme mode de contrôle et de camouflage, tandis que la possibilité d'abus et d'exploitation sexuelle au sein de la famille n'était pas reconnue par l'entourage.

En ce sens, les zones d'ignorance identifiées dans cette étude correspondent étroitement aux distinctions longtemps critiquées dans les démocraties libérales entre sphère « publique » et « privée », où le foyer et la famille sont désignés comme des environnements « naturels », relativement libres de la surveillance et de la réglementation de l'État.

La résistance à la révélation des violences sexuelles au sein de la famille comme une priorité politique est une caractéristique majeure des réactions négatives depuis le début des révélations de pédocriminalité organisée, et semble avoir créé un point aveugle durable sur les connaissances et les réponses à la violence sexuelle envers les enfants.

Néanmoins, dans notre étude, les violences sexuelles organisées extra-familiales pourraient également être entourées de zones d'ignorance, comme lorsqu'une communauté religieuse ou une famille ne peut pas accepter la possibilité de violences sexuelles par le clergé, ou par le système scolaire. Lorsqu'un enfant a déjà été victimisé et traumatisé, et/ou

lorsque la personne devant s'occuper de cet enfant est absente, incapable ou ne lui porte pas d'intérêt. Certains répondants se décrivent comme des enfants traumatisés et/ou négligés, dont la condition manquait de lisibilité sociale pour les institutions telles que les écoles, alors que leur vulnérabilité était très visible pour les prédateurs et les réseaux d'exploitation sexuelle.

**Les zones d'ignorance ont été renforcées par des pratiques conçues pour empêcher que les informations sur la pédocriminalité organisée ne soient largement diffusées.** Les personnes interrogées ont fourni des récits explicites de menaces, de chantage et de torture destinés à s'assurer de leur silence. Les participants ont été régulièrement amenés à se sentir impliqués dans ces violences sexuelles de diverses manières, notamment en étant forcés de feindre le plaisir ou d'exercer des violences sexuelles contre d'autres enfants.

Cependant, les victimes elles-mêmes se livraient également à des pratiques d'ignorance. Poussés par la peur et la culpabilité, les victimes et les survivants eux-mêmes peuvent vouloir cacher l'existence du matériel pornographique les mettant en scène, comme dans l'exemple ci-dessus d'une femme allemande qui a supprimé sans même réfléchir les preuves numériques des violences sexuelles subies. En ce sens, certaines victimes peuvent être fortement alliées à leurs agresseurs en cherchant à préserver l'ignorance des violences qu'elles subissent. **Ces zones et pratiques d'ignorance ont été maintenues au sein de macrostructures d'ignorance : nous entendons par là le déni et l'évitement, socialement et institutionnellement installés de toute reconnaissance de la pédocriminalité organisée.**

**Les enfants ont été piégés non seulement par les stratégies des auteurs et l'impunité accordée pour ces types et ces contextes particuliers de violences, mais aussi par le manque de protection que leur offrent les communautés et les institutions environnantes.**

L'adaptation des victimes à de telles conditions d'ignorance omniprésente comprenait le développement de la dissociation, une sorte d'ignorance de la pédocriminalité organisée imposée de l'intérieur en corrélation avec l'ignorance forcée et imposée de l'extérieur, de sorte que les enfants victimes peuvent nier, même à eux-mêmes, l'existence de cette pédocriminalité organisée. Le déni simultané de la pédocriminalité organisée par les victimes, les auteurs et les spectateurs suggère que la pédocriminalité organisée est elle-même une structure dissociative,

conçue pour retarder et fragmenter la reconnaissance de la pédocriminalité organisée au niveau individuel ou collectif.

L'absence de réponse spécialisée et de reconnaissance explicite de cette pédocriminalité organisée a également eu un impact sur les survivants ayant révélé et signalé les faits à l'âge adulte. Un certain nombre de survivants aspiraient à la reconnaissance de la police et du système de justice pénale, mais se sont heurtés à des obstacles apparemment insurmontables liés à la divulgation tardive des faits, et aux conséquences psychologiques et psychosociales importantes de ces violences. **Ayant subi dans l'enfance des violences sexuelles organisées dans le contexte de cette ignorance endémique, ils ont anticipé la probabilité que ces faits ne soient pas crus ou complètement méconnus lorsqu'ils seraient adultes.**

Compte tenu de la prolifération et de la popularité des discours sur les « faux souvenirs » les participants à cette enquête étaient tout à fait rationnels en prévoyant que déposer une plainte formelle à l'âge adulte ne ferait probablement que... provoquer une augmentation de la production d'ignorance.

L'étude de la maltraitance pédocriminelle organisée peut être appréhendée comme une forme de « science non élaborée » : il s'agit de connaissances qui seraient socialement utiles, mais qui n'ont pas été sérieusement étudiées car elles ont été d'office situées en dehors des processus de production de connaissances.

**L'ignorance des la pédocriminalité organisée profite évidemment aux auteurs aux dépens des victimes, mais sert également les intérêts d'autres acteurs, y compris les institutions étatiques, religieuses et médiatiques pour qui la prévalence d'actes sexuels impliquant des enfants s'opposait aux récits insistant sur la vertu nationale et les bienfaits de l'État.**

**L'existence même de la maltraitance organisée peut également être comprise comme un obstacle important à l'autorité de l'État et aux idéologies du progrès et de la civilisation, révélant plutôt la vulnérabilité des enfants face à l'exploitation et à la marchandisation, en plein échec systémique de leur protection.** Il existe toute une gamme d'acteurs pour qui le déni, le désaveu et la préférence pour l'ignorance remplissent une fonction défensive, les isolant des vérités pénibles ou gênantes, et leur permettant de reporter indéfiniment les réponses à donner.

Dans le contexte contemporain, **ces bénéficiaires comprennent des entreprises technologiques qui sont restées délibérément ignorantes de l'étendue et de la gravité de la pornographie mettent en scène des enfants qui a proliféré sur leurs services et leurs plateformes.** L'ignorance de la pédocriminalité organisée et le silence des victimes et des survivants qui en résulte ont fourni un contexte indispensable à la prolifération des services et des plateformes en ligne, ce qui a facilité l'exploitation sexuelle des enfants à grande échelle.

**La première étape pour surmonter les conséquences de la production d'ignorance est de reconnaître explicitement cette pédocriminalité organisée comme un objet légitime de connaissance, de recherche et d'action criminologique.** Cette reconnaissance devrait traiter des « connaissances négatives », c'est-à-dire de la connaissance des limites du savoir, des erreurs que nous commettons en essayant de savoir, des choses qui interfèrent avec notre savoir, auxquelles nous ne nous intéressons pas et que nous ne voulons pas vraiment savoir. Cette recherche de « connaissances négatives » implique de reconnaître explicitement que la pédocriminalité organisée a été mise entre parenthèses pendant qu'on poursuivait d'autres domaines d'enquête sur les violences sexuelles à l'égard des enfants, et de reconnaître qu'**il est nécessaire d'agir pour considérer désormais la pédocriminalité organisée comme un objet connaissable du discours universitaire et des préoccupations sociales.**

Une telle action peut inclure de nouvelles formes de production de connaissances, telles que la recherche, mais aussi la récupération d'informations existantes sur les violences sexuelles organisées, mais qui ont été supprimées ou ordonnées de manière illogique en raison de déformations du domaine des connaissances, créées par des processus et des structures d'ignorance.

**La deuxième étape est l'élaboration de cadres politiques et pratiques pour relever les défis liés à la pédocriminalité organisée, en reconnaissant les multiples formes d'ignorance qui caractérisent le problème, et la nécessité de prendre des décisions et d'enquêter dans des conditions d'ignorance partielle.**

En ce sens, un réajustement dans la recherche est nécessaire, ainsi que dans la politique, de sorte que la pédocriminalité organisée soit non seulement reconnue comme un problème à résoudre, mais devienne aussi une porte d'accès aux réalités complexes des violences sexuelles faites aux enfants et à leurs effets à long terme.

La réponse actuelle à la PMSE définit le problème principalement comme un problème d'application de la loi (identification des victimes et poursuite des contrevenants) et de réglementation du contenu (suppression des contenus illégaux d'Internet), ce qui limite nécessairement les réponses et les solutions disponibles. **Une approche plus globale comprendrait l'incorporation de la maltraitance organisée dans les cursus et la formation des personnes s'occupant d'enfants et des autorités policières, garantissant que tous les professionnels chargés de protéger les enfants n'ignorent pas la diversité et la gravité de la maltraitance sexuelle des enfants.** Un tel mouvement passe nécessairement par la légitimation des voix des victimes et des survivants. Comme notre étude le démontre, les personnes ayant subi des violences sexuelles organisées peuvent fournir des informations vitales sur les processus et les contextes de ces violences faites aux enfants et sur les défaillances systémiques qui rendent ces violences possibles.

Encore faudrait-il qu'on les écoute...

## **Note et Bibliographie**

\* 1: Le rapport du C3P est basé sur des données quantitatives et qualitatives tirées de 74 réponses à un sondage de survivants d'activité pédo-criminelles organisées. C3P est un organisme de bienfaisance enregistré, voué à la protection et à la sécurité des enfants, qui gère [cyberaide.ca](http://cyberaide.ca), le site d'alerte officielle du Canada qui permet de signaler l'exploitation sexuelle en ligne. C3P a conçu et distribué l'enquête en ligne, via les médias sociaux et par e-mail aux principales organisations non gouvernementales internationales de protection de l'enfance. L'enquête a été disponible en ligne à partir de janvier 2016 et 150 réponses avaient été reçues en juillet 2017. Le C3P a publié une analyse approfondie de ces données dans un rapport de recherche accessible au public. Les 74 survivants de violences sexuelles organisées ont été identifiés grâce à une analyse de leurs réponses en texte libre aux questions du sondage. Dans son rapport, le C3P explique que « le thème de la maltraitance organisée ressort naturellement des réponses reçues ». L'approbation institutionnelle de cette étude a été donnée par le comité d'éthique de la recherche humaine de l'Université de Nouvelle-Galles du Sud en Australie.

\* 2: Pratt, J. (2009). 'From Abusive Families to Internet Predators? The Rise, Retraction and Reconfiguration of Sexual Abuse as a Social Problem in Canada'

\*3: Keenan, M. (2011) Child sexual abuse and the Catholic Church: gender, power, and organizational culture. New York: Oxford University Press.

4: Smithson, M. (1985). 'Toward a Social Theory of Ignorance', Journal for the Theory of Social Behaviour, (1990). 'Ignorance and Disasters', International Journal of Mass Emergencies and Disasters